

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lenoir-Bry, 10 janvier \[1846\]](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lenoir-Bry, 10 janvier [1846]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Lenoir-Bry](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 janvier 1846](#)

Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)

Destinataire[Lenoir-Bry](#)

Lieu de destinationHam (Somme)

Description

RésuméAnnonce l'expédition tardive de cuisinières de la manufacture Godin-Lemaire et envoi de la facture correspondante.

NotesLe brouillon occupe la partie inférieure du folio 58v.

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Transport de marchandises](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomLenoir-Bry

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

BiographieMarchand de charbon et de fers à Ham (Somme) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

Informations sur le document source

CoteARCH-FAM-2021-0-0815

Collation1 p. (58v)

Nature du documentBrouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservationFamilstère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

~~après que je puisse sous toutes quelque temps pour
le paiement de la présente par moi~~

9 janvier Monsieur Droy à Paris

Je m'empresse de vous répondre pour vous donner
avis que je n'ai pas échangé pour répondre à
la dissolution par ce que j'ai une dette qui n'a
passé à ribonmont et qui vous remettra vos trois
cens cinquante je vous en joins facture d'autre part
substant à fr 245.009 dont veuillez me rendre
ce qui

9 janvier Monsieur Pottier

J'ai l'honneur de vous donner avis que je vous
expédie les 100 livres dont je vous joins facture d'autre
part substant à fr 4369.009 dont vous
verrez sous particulier vouloir dire trop de
cens cinquante je ne vous en ai expédié que 40 pendant
vous être agréable si vous voulez que je vous expédie
les 2 autres je le ferai aussitôt que vous m'en
enverrez avis vous m'en demandez dans vos dernières
lettres combien je vous en ai fait et je vous en ai fait
je vous en ai fait sous votre au lieu de ce que vous
m'avez fait savoir au charbon (comme vous m'en
avez fait) je vous en ai fait 39
ce qui vous en a double usage fr 39
ce qui Monsieur mes salutations

9 janvier Monsieur Sieff à Gray

Je m'empresse de vous dire en réponse à votre
lettre que je n'ai de réponse que sous votre réponse
votre cinquante pour un centime que je fais passer
par moi je vous en joins facture d'autre part
en même temps que elle a mon dernier envoi
montant ensemble à fr 267.009
dont veuillez me rendre

10 janvier Monsieur Lemoine - Brug à Paris

au milieu de la quantité d'affaires que j'ai à expédier en
ce moment je me trouve forcé à quelque négligence mais je
n'en suis pas plus que la nature que m'a proposée
est en circulation je ne trouve pour mon compte aucun avantage
à accepter cette valeur sans condition que si on s'oppose
vous enverrez vos cinquante centimes pendant le même temps
après négliger de la présente je vous joins votre facture d'autre
part à mon expédition de 26 words elle est à fr